

Introduction

« La France fut faite à coups d'épée. » Les premiers mots de *La France et son armée*, que Charles de Gaulle publie en 1938, quelques mois avant l'appel du destin, se suffisent à eux-mêmes : la force armée porte, garantit, incarne la Nation, et lui permet de peser, de défendre sa sécurité et de promouvoir ses intérêts dans le monde. Assurer la défense de la France constitue la grande affaire de la vie de Charles de Gaulle : de ses engagements, d'une jeunesse dans laquelle il se rêve général en chef d'une armée victorieuse de l'Allemagne aux dernières initiatives diplomatiques et stratégiques du crépuscule des années 1960 ; de sa pensée aussi, des premiers écrits stratégiques des années 1920 à la théorisation de la stratégie « tous azimuts » des années 1960. La maturation de la pensée gaulienne reste fidèle à ces lignes de force : sa profonde cohérence lui permet d'ériger un système que les différentes étapes (1944-1946, 1958-1969) contribuent à ancrer et à renforcer. Si les réalités géostratégiques ont considérablement évolué depuis les années 1960, cet héritage est toujours vivant, du point de vue de l'organisation, de la capacité de projection de la France, et de la combinaison bien comprise de ses outils stratégiques et militaires. C'est pourquoi la Fondation Charles de Gaulle a organisé ce séminaire dont nous publions aujourd'hui les actes, grâce au soutien de la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives du ministère des Armées, autour de trois thèmes : notre système de défense, notre vision de la sécurité nationale, nos outils stratégiques.

Pour de Gaulle, il s'agit de fonder, plus exactement de refonder. Marqué au fer rouge par son expérience de secrétaire du Conseil

supérieur de la défense nationale de 1932 à 1937, confronté à la difficile coordination entre les différentes armes, marqué par la contradiction entre notre politique étrangère, fondée sur les alliances de revers à l'Est, et la doctrine d'emploi de nos forces, dont la posture défensive est symbolisée par la ligne Maginot, de Gaulle théorise précocement ce que l'on nommera bien plus tard l'approche globale. Le 17 novembre 1945, il résume ainsi les « trois leviers » de la politique étrangère de la France : « La diplomatie qui l'exprime, l'armée qui la soutient, la police qui la couvre. » Il faut ajouter l'importance de la Constitution de 1958, qui simplifie et rend plus efficient le dispositif de décision. Comment ne pas relier l'élection du Président au suffrage universel à la mise en place d'une dissuasion autonome ? Dans une large mesure, cet équilibre, cette cohérence profonde constituent la clé de voûte de nos institutions. C'est bien souvent par ce rôle de chef des armées que les successeurs de Charles de Gaulle ont commencé à revêtir le costume présidentiel. Mais tout ceci est mis au service d'une vision ambitieuse, dont la France se donne les moyens : la capacité de décision rapide soutient la volonté de se projeter sur tous les terrains, elle-même permise par l'excellence technologique et industrielle. C'est ce cercle vertueux qui garantit l'indépendance nationale. Qu'en est-il aujourd'hui ?

La pensée gaullienne part toujours du cadre institutionnel : avant toute considération, de Gaulle juge qu'il n'y a pas d'efficacité militaire possible sans chaîne de commandement directe et efficace. Le désastreux héritage des années 1930, les conflits entre armée de terre, Marine et armée de l'air, le dialogue conflictuel entre un pouvoir politique faible et instable et les chefs militaires, l'absence de coordination entre système d'alliances et diplomatie, la faible réactivité de la chaîne de commandement, bref, tous ces éléments qui conduisent à l'effondrement de 1940 façonnent dans ce domaine ses conceptions. D'abord parce que dès 1944, de Gaulle s'attaque à la séparation des états-majors, ensuite, et

surtout, parce qu'il fait de la fonction de chef des armées le cœur de l'incarnation présidentielle sous la V^e, plus encore avec la dissuasion. La mise en place progressive du « triangle » avec le ministre des Armées et le chef d'état-major, entre 1959 et 1962, et le rôle central des conseils de défense complètent le dispositif. Si le chemin est laborieux, semé d'obstacles, la volonté politique est claire. À compter du début des années 1960, la France dispose d'une chaîne de commandement directe, rapide, efficace, qui fait partie du legs gaullien. Il y a bien là un modèle français, qui diffère profondément de celui de nos voisins, allemands ou britanniques, avec un rôle plus affirmé du Parlement. Pour ses détracteurs, ce modèle apparaît même comme poussant à l'initiative, par sa trop grande fluidité, comme si le processus de décision définissait la doctrine d'emploi de la force. Encore aujourd'hui, on peut se demander ce qui reste de cette tradition opérationnelle bien française, que l'on peut parfois relier à l'esprit de la France libre. Un autre pays européen aurait-il pu mettre en place l'opération Serval ? Mais, inversement, cette fluidité dans le processus de décision ne conditionne-t-elle pas un penchant opérationnel derrière lequel nos alliés européens aiment à se retrancher pour laisser un peu systématiquement la France en première ligne ?

L'autre continuité relève de la vision géostratégique. La réflexion sur l'adéquation entre l'outil militaire et la stratégie d'alliances se met en place progressivement dans les années 1930. Ainsi, dès 1935, au nom du réalisme et de la nécessité de mettre en place une alliance de revers contre l'Allemagne nazie, de Gaulle soutient la possibilité d'un pacte avec l'URSS communiste, en dépit des réticences de beaucoup. Mais la guerre est une école : de Gaulle, métropolitain, assez ignorant des réalités de l'empire en dehors d'un séjour au Liban (1929-1931), s'embarque pour Dakar dès l'été 1940. La culture expéditionnaire de la France libre, la nécessité de maintenir un rapport de force constant avec les Alliés, en particulier américain, la nécessité, enfin, après 1945,

de repenser les équilibres continentaux façonnent progressivement une vision des équilibres géostratégiques spécifiques, que le combat pour une dissuasion autonome va renforcer.

Tout d'abord, si de Gaulle accepte l'OTAN dans le contexte spécifique de 1948, il n'en est plus de même en 1959. La reconstruction achevée, la France entend peser de tout son poids dans le processus de décision et, sans pour autant marquer de déloyauté envers le camp atlantique, marquer sa différence. La prise de distance progressive, couronnée par la décision de 1966 de sortir du commandement intégré, s'inscrit dans ce cadre : l'interopérabilité n'est cependant pas remise en cause. Ensuite, de Gaulle pense, de manière précoce, une défense européenne, dont le leadership français, garanti par le parapluie nucléaire alors en pleine élaboration, serait un pilier. C'est l'un des aspects les plus fondamentaux des initiatives du début des années 1960, et de l'effort pour convaincre Adenauer, alors au crépuscule de son influence, de faire le choix de cette « option pour Paris ». La parallèle avec notre époque est troublante. Comment penser notre dissuasion dans les temps nouveaux, comment la relier, après le Brexit, à la « défense européenne » ? C'est la question posée par le discours de l'École de guerre du président Macron du 7 février 2020. Comment faire le lien avec des doctrines opérationnelles très différentes, comment dépasser des réflexes otaniens qui restent dominants à l'est de nos frontières ? Il est enfin un troisième pilier de cette vision, qui relève de la stratégie « tous azimuts ». La décolonisation ne signifie pas une *hexagonisation* de la France, grâce à des territoires d'outre-mer dans tous les océans, à des forces militaires prépositionnées par une Marine dont le rôle diplomatique n'est plus à prouver, à une culture de projection et de réaction rapide, particulièrement en Afrique. Mais face aux temps nouveaux se pose la question de la pertinence de nos moyens, ainsi que de nos doctrines d'emploi. Dans un registre classique, l'opération Barkhane peut-elle être prolongée sans intégrer une dimension civilo-militaire, qui doit

dépendre des autorités nationales au premier chef, et sans appui durable de nos alliés européens ? Comment faire face aux nouvelles menaces en matière de cyberguerre ?

Enfin, la France, sous de Gaulle, se donne les moyens de ses ambitions dans le domaine capacitaire. Les industries de défense, nationalisées depuis 1936, voient leur effort technologique coordonné par la Direction ministérielle de l'armement, créée en 1961, et qui devient la Direction générale de l'armement en 1977. La souveraineté n'exclut pas le pragmatisme : la contrainte budgétaire est scrupuleusement respectée, les collaborations bilatérales ou l'achat de matériel sont dans certains cas privilégiés, et les accords d'armement sont mis au service d'une diplomatie de défense qui s'en nourrit. L'exportation d'armements contribue toujours à structurer nos alliances et à garantir notre influence. Mais compte tenu des évolutions technologiques et de l'inflation des coûts, l'Europe doit développer ses nouveaux systèmes d'armes (avion et chars futurs) en coopération, si elle ne veut pas être dépendante des États-Unis dans les prochaines décennies. En revanche, d'autres aspects de notre politique de sécurité actuelle, comme le renseignement et la cyberguerre, portent à l'évidence moins cette marque gaullienne, le Général ayant déployé sa politique dans un monde sans doute plus lisible dans ses clivages, dans lequel beaucoup de technologies étaient plus rustiques, et leur utilisation moins agile et imprévisible.

Ces journées d'études ont eu lieu, avec le soutien du Sénat, de l'Assemblée nationale et du ministère de la Défense, entre la fin de l'année 2016 et le début de l'année 2017. *L'affolement du monde*, talentueusement campé par Thomas Gomart, rend-il caduque la publication de ces actes en 2020 ? Notre monde est en effet profondément modifié : la politique de Donald Trump a bousculé bien des repères sur les engagements des États-Unis ; la crise de l'OTAN ; l'émergence de nouveaux impérialismes régionaux ; le doute sur la capacité des opérations extérieures à

Défendre la France

juguler durablement le terrorisme islamiste, semblent autant de ruptures stratégiques aussi récentes que majeures. Pourtant, à lire ces lignes, on est frappé par la prescience gaullienne, qui permet de démaquiller l'histoire, de cerner les vrais enjeux, d'anticiper les grands choix récurrents : entre l'OTAN et la défense européenne ; entre le caractère national de la dissuasion et sa possibilité de constituer un fer de lance d'une défense européenne ; sur la nécessité vitale pour les pays européens de surmonter et dépasser leurs divergences de cultures stratégiques. Il faut enfin rappeler, contre une idée reçue, que le général de Gaulle était très réservé sur les opérations extérieures. Il n'en ordonna qu'une seule, au Tchad, car sa conviction était qu'elles ne pouvaient se substituer à une politique de coopération et de développement. Les questionnements gaulliens sont donc toujours d'actualité, même si les réponses ne peuvent ni ne doivent être les mêmes. Ce patrimoine gaullien appartient à tous ceux qui le portent au service de notre pays, civils comme militaires, car « la Défense, c'est la première raison d'être de l'État ».

Hervé GAYMARD

Président de la Fondation Charles de Gaulle